Un trait de vandalisme à Brignoles en 1790 :

la médaille de l'intendant de La Tour

Cette médaille de grand module (57 mm) représente au droit l'intendant de La Tour en buste à droite, avec la signature de Dupré sous le buste. Au revers le Tiers état de Provence est figuré par un personnage debout tenant une bèche et un caducée, symboles respectifs du commerce et de l'agriculture, avec un cippe aux armes de Provence supportant une sphère et une balance et accosté d'une équerre, d'un compas et d'une épée. A l'exergue inscription : « Le Tiers Etat de Provence à Charles-Jean-Baptiste des Galois de la Tour, intendant du pays, son ami depuis plus de quarante années ».

En effet, dans une assemblée tenue à Aix le 5 mai 1788, le Tiers avait par acclamation décerné une médaille à la Tour, « comme hommage sincère d'un ordre qui veut transmettre à la postérité la plus reculée un hommage de sa reconnaissance ».

La fonte de la médaille à Paris est confiée à un peintre aixois Esprit-Antoine Gébelin (1739-1813), connu par deux grandes toiles ornant le salon des professeurs de la Faculté de médecine de Paris, intitulées « la Saignée » (1763) et « l'Accouchement ». Il devait être par la suite membre de deux municipalités d'Aix en 1790 et 1792, puis entrer à l'Institut le 3 février 1796.

Gébelin avait à Aix une réputation fondée de médailleur, car en 1784 c'est lui qui avait donné la composition d'une magnifique pièce décernée au bailli de Suffren par les communautés de Provence (1).

---

(1) Arch. B.-du-Rh., C. 98, n° 57. Assemblée des communautés de Lambesc, le 8 déc. 1783.



1 - 2. — Combat devant Toulon (1744).



3 - 4. — L'intendant C.-J.-B. des Galois de la Tour (1783).

Dans l'été 1788, ayant donc la confiance des procureurs du pays, Gébelin se démène à Paris pour hâter la gravure et la frappe de la médaille La Tour confiée à Dupré. Il leur écrit le 23 août qu'il a choisi le plus grand modèle possible, en rapport avec le prix de 8.000 livres qu'il ne doit pas dépasser. Il fait une réserve cependant quant à la cassure des coins dans le tirage, accident très rare qui ferait une différence de mille livres. Dès le 4 septembre les procureurs du pays annoncent au peintre qu'un acompte de six mille livres lui sera remis à Paris par l'agent de la province. Et le 18 décembre, fidèle à sa promesse d'être prêt avant la fin de l'année, Gébelin expédiait à Aix deux caisses contenant : la médaille d'or à tirage unique, 98 médailles d'argent (il en gardait deux) et un premier lot de 75 médailles de bronze sur les 500 à fournir fin janvier.

Deux ans ne s'étaient pas écoulés que le Tiers état de Provence *allait brûler ce qu'il avait adoré.*

Le 17 mai 1790, sur l'invitation de la communauté de Marseille, une assemblée des municipalités formant les trois départements des Bouches-du-Rhône, des Basses-Alpes et du Var se réunissait à Brignoles au nombre de 290 délégués, dont 24 maires (2). Il s'agissait de « jurer un pacte fédératif tendant à assurer le maintien de la constitution, l'exécution des décrets de l'assemblée et la tranquillité publique... » Une telle réunion était d'ailleurs des plus illégales, à tel point que l'assemblée Constituante se fachât du rôle ambitieux dont se prévalait ainsi la municipalité de Marseille, et il ne fallut rien moins qu'une intervention éloquente de Mirabeau pour détourner l'orage. La réunion du 17 mai de Brignoles était la suite des graves désordres qui avaient amené à Marseille le 2 mai la remise aux mains du peuple des deux forts Saint-Nicolas et Saint-Jean et le massacre du commandant de ce dernier, M. de Beausset. Aussi l'article quatre des délibérations de l'assemblée de Brignoles comporte-t-il des félicitations aux officiers des régi-

(2) Procès-verbal de l'Assemblée des municipalités formant les trois départements des Basses-Alpes, des Bouches-du-Rhône et du Var, tenue à Brignoles le 17 mai 1790, Marseille, Mossy, 1790, broch. in-8° (1 ex. à la Bibliothèque municipale de Marseille).

ments d'Ernest-Suisse et de Vexin, qui avaient lâché pied lors de cette émeute.

L'article six des mêmes délibérations est d'un intérêt plus particulier, car il concerne précisément la médaille de l'intendant de La Tour. Il est voté sur une proposition véhémente du délégué de Saint-Rémy-de-Provence, Denis-Marie Pellissier (1765-1829), fils du maire de cette commune, le docteur André Pellissier (1742-1791). Pellissier fils devait être par la suite député suppléant à la Législative et à la Convention, puis membre du Conseil des Cinq Cents, exilé en 1815 comme régicide. Donc il se lève et dit : « Messieurs, nous sommes enfin parvenus au terme heureux de pouvoir librement exprimer nos pensées et nos sentiments. Je crois que nous ne saurions faire un meilleur usage de cette précieuse liberté qu'en désavouant et effaçant jusques au souvenir même d'une honteuse production qui fut l'ouvrage forcé des Communes, sous le règne expirant du despotisme. Vous connaissez tous, Messieurs, la médaille que les communes décernèrent en 1788 à M. de la Tour. Ce monument de leur faiblesse, extorqué par l'astuce et la ruse, porte une légende trop fausse et trop injurieuse pour qu'on doive la laisser subsister plus longtemps : M. de la Tour s'y fait donner le titre d'ami du peuple depuis plus de quarante années... La commune qui m'a chargé de ses pouvoirs est l'une de celles qui ont le plus gémi sous le joug oppressif d'une administration arbitraire. C'est pour lui procurer un léger dédommagement à tant d'outrages et de maux que je requiers que l'on me permette de fondre cette médaille dans cette Assemblée même, pour en distribuer le produit aux pauvres et que tout bon patriote soit invité à suivre mon exemple; qu'enfin chacun de nous se donne des soins pour détruire le même ouvrage qu'on avait imité sur le plâtre et répandu avec profusion dans la province, pour que du moins il ne reste plus de trace d'un monument si ignominieux et si flébrissant pour les Communes »...

Cette motion aussitôt appuyée par plusieurs membres a été adoptée par acclamation. L'un des députés a attesté qu'il avait déjà fait don patriotique d'une de ces médailles; et de suite l'honorable membre qui avait fait la motion a remis sur le bureau une médaille qui a été fondue et dont le produit a été remis aux mains de M. le Curé de cette ville pour être distribué aux pauvres.

L'exemple de Pellissier fils heureusement n'a pas été suivi de tous les possesseurs de la médaille La Tour; et il reste encore aujourd'hui quelques beaux exemplaires en argent et en bronze de cette excellente pièce due à la collaboration de Gébelin et du bon graveur Augustin Dupré. Il est juste qu'elle ait subsisté en témoignage de l'administration éclairée de l'intendant La Tour, II[e] du nom, auquel il a été depuis longtemps rendu justice.

Joseph BILLIOUD.